

SOCIETE GENERALE SCF

Société Anonyme au capital de 150 000 000 euros

Siège Social: 17, cours Valmy 92800 Puteaux

479 755 480 R.C.S Nanterre

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Exercice clos 31 décembre 2015

Société Générale SCF

Société Anonyme

17, Cours Valmy
92800 Puteaux

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

DELOITTE & ASSOCIÉS
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Générale SCF

Société Anonyme

17, Cours Valmy
92800 Puteaux

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de votre société.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2016


Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Micha MISSAKIAN

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc MICKELER

BILAN
et HORS-BILAN

ACTIF

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	2	4
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	9 652 976	9 840 804
A vue	229 454	9 477
A terme	9 423 522	9 831 327
Opérations avec la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Locations simple	-	-
Immobilisations incorporelles (note 4)	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs (note 5)	191	35
Comptes de régularisation (note 5)	362 095	314 057
Total	10 015 264	10 154 900

PASSIF

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Dettes représentées par un titre (note 6)	9 759 471	9 902 933
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	9 759 471	9 902 933
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	6 434	4 162
Comptes de régularisation (note 7)	26 738	33 646
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 8)	222 621	214 159
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission	-	-
Réserves	3 208	2 859
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions réglementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	60 951	54 312
Résultat de l'exercice	8 462	6 989
Total	10 015 264	10 154 900

Résultat de l'exercice en centimes : 8 462 189,14
Total du bilan en centimes : 10 015 263 887,15

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

HORS BILAN

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-

	31/12/2015	31/12/2014
AUTRES ENGAGEMENTS		
Opérations en devises (note 14)		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	518 508	464 953
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	414 342	414 342
Engagements sur instruments financiers à terme (note 15)	7 931 776	7 927 033
Autres engagements (note 13)		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	11 949 641	11 746 808
Engagements douteux	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ Intérêts et produits assimilés (note 9)	511 929	530 195
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étés de crédit	109 853	125 548
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 759)	(1 695)
+ Autres intérêts et produits assimilés	403 835	406 342
- Intérêts et charges assimilées (note 9)	(493 265)	(514 456)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étés de crédit	-	-
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(347 598)	(364 704)
- Autres intérêts et charges assimilées	(145 667)	(149 752)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	-	-
- Commissions (charges) (note 10)	(1)	(2)
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-	-
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	(29)	(42)
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(29)	(42)
PRODUIT NET BANCAIRE	18 634	15 695
- Charges générales d'exploitation (note 11)	(4 696)	(4 519)
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(4 696)	(4 519)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13 938	11 176
- Coût du risque	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 938	11 176
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	13 938	11 176
+ / - Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 12)	(5 476)	(4 187)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 462	6 989

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

ANNEXE

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Société Générale SCF SA ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Selon l'Art 513-2, SG SCF est un établissement de crédit spécialisé. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L513-3 à L.513-7.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis :
 - * soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente;
 - * soit d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF. Toutefois ce cautionnement s'inscrit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat et sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier,
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.513-4.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 31 décembre 2015.

CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 31 décembre 2015.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

OPERATIONS EN DEVICES

Conformément aux règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises.

A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

Les charges et produits relatifs aux IFAT utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément identifié, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Concernant des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts.

AUTRES ENGAGEMENTS

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées au hors bilan dans le compte « Autres engagements reçus ».

FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL

SG SCF n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES

Conformément au règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la

société Société Générale SCF ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La Société Générale SCF a procédé à une restructuration de ses actifs :

- Remboursements des emprunts obligataires suivants :
 - Série 35 d'un montant de 200 millions d'euros à l'échéance du 25 juin 2015.
 - Série 37 d'un montant de 500 millions d'euros, de façon anticipée le 5 aout 2015.
- Emission des emprunts obligataires suivants :
 - Série 38 d'un montant de 500 millions d'euros dont la date d'émission est le 5 aout 2015 et la date d'échéance le 5 aout 2033 ;

Les mouvements relatifs au prêt de remplacement ont été les suivants:

- prêt de remplacement échu le 17 mars 2015 à hauteur de 210 millions d'euros et souscription d'un prêt de remplacement de 210 millions à cette même date avec une échéance fixée au 17 juin 2015 ;
- prêt de remplacement échu le 17 juin 2015 à hauteur de 210 millions d'euros et souscription d'un prêt de remplacement de 215 millions à cette même date avec une échéance fixée au 17 septembre 2015;
- prêt de remplacement échu le 17 septembre 2015 à hauteur de 215 millions d'euros et souscription d'un prêt de remplacement de 220 millions à cette même date avec une échéance fixée au 17 décembre 2015;

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société Générale SCF n'a conclu aucun prêt, swap ou émission d'emprunts depuis la clôture comptable du 31 décembre 2015.

**INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT**

Note 2

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

(En milliers d'EUR)

	31/12/2015	31/12/2014
Caisses		
Banques centrales	2	4
Comptes courants postaux		
Total	2	4

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'EUR)

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes et prêts	9 639 646	9 829 669
A vue :	229 454	9 477
Comptes ordinaires	229 454	9 477
Prêts et comptes au jour le jour		
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme :	9 410 192	9 820 192
Prêts et comptes à terme	9 410 192	9 820 192
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	13 330	11 135
Créances douteuses		
Total brut	9 652 976	9 840 804
Dépréciations		
Total net	9 652 976	9 840 804
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	9 652 976	9 840 804

Note 4

1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Valeur brute 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2015	Amortissement provisions et dépréciations cumulés 31/12/2015	Valeur nette 31/12/2015
<i>(En milliers d'EUR)</i>							
Immobilisations incorporelles	3				3	(3)	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Terrains					-		-
Constructions					-		-
Installations techniques					-		-
Matériels et outillages					-		-
Autres					-		-
Total	3	-	-	-	3	(3)	-

2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Montant au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2015
<i>(En milliers d'EUR)</i>					
Immobilisations incorporelles	(3)				(3)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques					-
Matériels et outillages					-
Autres					-
Total	(3)	-	-	-	(3)

3 - VENTILATION DES DOTATIONS

	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2015
<i>(En milliers d'EUR)</i>					
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles					-
Total	-	-	-	-	-

Note 5

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'EUR)

		31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs :	Sous-total	191	35
Compte courant SG impôt groupe			
Débiteurs divers		191	35
Comptes de régularisation :	Sous-total	362 095	314 057
Charges comptabilisées d'avance		-	-
Produits à recevoir		241 953	242 160
Créances sur les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat			
Opérations de location simple			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Actions propres			
Autres actifs			
Comptes de régularisation		241 953	242 160
Impôts différés			
Autres comptes de régularisation		120 142	71 897
Comptes d'ajustement sur devises [1]		104 166	50 611
Charges à répartir sur prime d'émission		3 800	5 559
Pertes à étaler sur soulte		12 177	15 727
	Total brut	362 286	314 092
Dépréciations			
	Total net	362 286	314 092

[1] Le compte d'ajustement sur devises est netté depuis le 30/06/2013. Au 31/12/2015, la position de la patte prêteuse en dollar à l'actif s'élève à 518 508 K euros et la position de la patte emprunteuse au passif s'élève à 414 342 K euros.

Note 6

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		
Emprunts obligataires	9 514 358	9 660 803
Autres dettes représentées par un titre		
Sous-total	9 514 358	9 660 803
Dettes rattachées	245 113	242 130
Total	9 759 471	9 902 933

Note 7

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Opérations sur titres	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Autres passifs	6 434	4 162
Compte courant SG impôt groupe	5 476	4 162
Versement restant à effectuer sur titres		
Créditeurs divers		
Dettes fiscales et sociales	958	
Comptes de régularisation	26 738	33 646
Charges à payer	10 786	12 405
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif	3 115	3 343
Comptes de régularisation	7 670	9 062
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	12 177	15 727
Produits constatés d'avance sur primes d'émission	12 177	15 727
Autres comptes de régularisation	3 775	5 514
Compte d'ajustement devises		
Gains à étaler sur soulte	3 775	5 514
Total	33 172	37 808

Note 8

1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2015
Origine :	61 301
Report à nouveau antérieur	54 312
Résultat de la période	6 989
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	61 301
Réserve légale	349
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	60 952

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2015.

2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 15 000 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

3 - VENTILATION DES RESERVES

(En milliers d'EUR)

	Montant
Réserve légale	3 208
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	3 208

4 - PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

(En milliers d'EUR)

	Montant
Résultat disponible	69 413
Report à nouveau antérieur	60 951
Résultat de la période	8 462
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	69 413
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	

Note 8 (suite)

5 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Capital	150 000			150 000
Primes d'émission	-			-
Réserves	2 859	349		3 208
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-
Report à nouveau	54 312	6 639		60 951
Résultat de l'exercice	6 989	8 462	6 989	8 462
Distribution				-
Total	214 159	15 450	6 989	222 621

Note 9

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Charges	produits	Net 2015	Net 2014
Sur opérations avec les établissements de crédit :	-	109 853	109 853	125 548
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit		109 853	109 853	125 548
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
Sur opérations avec la clientèle :	-	-	-	-
Créances commerciales			-	
Autres concours à la clientèle			-	
Comptes ordinaires débiteurs			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	347 598	(1 759)	(349 357)	(366 399)
Sur dettes subordonnées			-	
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	145 667	403 835	258 168	256 590
Total	493 265	511 929	18 664	15 739

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2015	2014
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	-	-

Note 10

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Charges	Produits	Net 2015	Net 2014
Opérations avec les établissements de crédit			-	
Opérations avec la clientèle			-	
Opérations sur titres			-	
Opérations de crédit bail et assimilées			-	
Opérations de location simple			-	
Opérations de change et sur instruments financiers			-	
Engagement de financement et de garantie			-	
Prestations de services et autres	1		(1)	(2)
Total	1	-	(1)	(2)

Note 11

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2015	2014
Frais de personnel [1]	-	-
Salaires et traitements		
Charges sociales et fiscales sur rémunérations		
Autres		
Autres frais administratifs	(4 696)	(4 519)
Impôts et taxes	(981)	(517)
Services extérieurs [2]	(3 715)	(4 002)
Autres		
Total	(4 696)	(4 519)

[1] SG SCF n'emploie pas de personnel salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales

[2] Les services extérieurs facturés par le groupe au 31/12/2015 s'élèvent à 3 040 K euros contre 3 267 K euros au 31/12/2014.

Note 12

1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2015	2014
Charge fiscale courante	5 476	4 187
Charge fiscale différée		
Total	5 476	4 187

2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
Ventilation résultats						
1 - Taxé au taux normal	13 938	473	4 804		4 804	9 134
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)	13 938	473	4 804	-	4 804	9 134
3 - Taxé au taux normal			-		-	-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
II. COUT DU RISQUE (3 + 4)	-	-	-	-	-	-
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	13 938	473	4 804	-	4 804	9 134
5 - Taxé au taux normal			-		-	-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)	-	-	-	-	-	-
V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)	13 938	473	4 804	-	4 804	9 134
VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL			-		-	-
DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			-		-	-
IMPOT COURANT			4 804	-	4 804	
IMPOT DIFFERE					-	-
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE					-	-
CONTRIBUTIONS			672		672	(672)
AUTRES (à préciser)					-	-
RESULTAT NET	13 938	473	5 476	-	5 476	8 462

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Note 13

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

Sont présentées les opérations dont les risques et avantages en résultant sont significatifs et dont la divulgation est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

I - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Nature	31/12/2015
Engagements donnés :		
Engagements de financement :		
En faveur d'établissements de crédit		-
En faveur de la clientèle		
Engagements de garantie :		
D'ordre d'établissements de crédit		-
D'ordre de la clientèle		
Engagements reçus :		
Engagements de financement :		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		
Engagements de garantie :		
D'établissements de crédit		-
De la clientèle		

1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Nature	31/12/2015
Titres à livrer		-
Titres à recevoir		-

1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

-

1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements reçus de la Société Générale : Créances remises en garantie et Bonds Collatéraux

11 949 641

Note 14

OPERATIONS EN DEVISES

(En milliers d'EUR)

Devise	31/12/2015				31/12/2014			
	Actif contrevaieur €	Passif contrevaieur €	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif contrevaieur €	Passif contrevaieur €	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	10 013 553	10 013 553		414 342	10 153 388	10 153 388		414 342
USD	1 711	1 711	518 508		1 512	1 512	464 953	
GBP								
JPY								
Autres								
Total	10 015 264	10 015 264	518 508	414 342	10 154 900	10 154 900	464 953	414 342

La position de change bilancielle induite des montages emprunts obligataires en USD et prêts EUR est parfaitement couverte par la position de change symétrique des "Cross currency interest rate swap"

Position de change portée en résultat : = 0

Note 15

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Juste valeur	Total	
				31/12/2015	31/12/2014
Opérations fermes	-	7 931 776	-	7 931 776	7 927 033
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt					
contrats à terme de change					
autres contrats à terme					
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	7 931 776	-	7 931 776	7 927 033
swaps de taux d'intérêt		7 931 776		7 931 776	7 927 033
swaps financiers de devises					
FRA					
autres					
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt					
option de change					
option sur actions et indices					
autres options					
Total	-	7 931 776	-	7 931 776	7 927 033

[1] Juste valeur des opérations qualifiées de couverture : La juste valeur des swaps de taux contractés par la SG SCF s'établit au 30/06/2014 à 8 172 775 250 euros.

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêts Euro	1 325 850	3 860 000	2 700 000	7 885 850
Swaps de taux d'intérêts devise USD contre valeur euro		45 926		45 926
				-
Total	1 325 850	3 905 926	2 700 000	7 931 776

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

Note 16

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

Durée restant à courir au 31 décembre 2015

(En milliers d'EUR)

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	239 146	1 362 181	4 551 649	3 500 000	9 652 976
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit					-
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	174 084	1 438 672	4 646 715	3 500 000	9 759 471

Note 17

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SCF sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 18

INTEGRATION FISCALE

La Société SOCIETE GENERALE SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2005

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 14 410 913 €

Bénéfice à long terme de €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 5 476 147 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 19

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

<i>(En milliers d'EUR)</i>	31/12/2015	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit	9 652 976	9 652 976
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	362 286	358 288
Postes du passif		
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	9 759 471	1 303 289
Autres passifs et comptes de régularisation	33 172	14 518
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Opérations en devises	104 166	104 166
Engagements sur instruments financiers à terme	7 931 776	7 931 776
Autres engagements	11 949 641	11 949 641
Engagements douteux		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	511 929	513 688
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		
Intérêts et charges assimilées	(493 265)	(180 767)
Charges de commissions	(1)	
Autres charges d'exploitation bancaires	(29)	(18)
Autres frais administratifs	(4 696)	(3 040)

Note 20

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2015, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	17 200,00 €
ERNST & YOUNG	:	17 200,00 €

Note 21

VENTILATION DES PRODUITS BANCAIRES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Produits France	Produits Export	2015	2014
Intérêts et produits assimilés	511 929		511 929	530 195
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées			-	-
Produits sur opérations de location simple			-	-
Revenus des titres à revenu variable			-	-
Produits de commissions			-	-
Gains de change			-	-
Autres produits d'exploitation bancaire			-	-
Total	511 929	-	511 929	530 195

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

	31/12/2015	31/12/2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	8 462	6 989
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-	-
Dotations nettes aux provisions/crédit	-	-
Gains nets sur la cession d'immobilisations	-	-
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	27	(624)
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	408 032	(929 814)
Flux de trésorerie sur titres de placement	-	-
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	-	-
Flux sur autres actifs	(182)	4
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	(55 174)	(60 477)
Emissions nettes d'emprunts	-	-
Flux sur autres passifs	2 272	(6 274)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	363 437	(990 196)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux liés à la cession de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements pour l'acquisition de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-	-
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	-
Dividendes versés	-	-
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	-
Autres	(143 462)	974 531
Trésorerie nette due aux activités de financement	(143 462)	974 531
TOTAL ACTIVITES	219 975	(15 665)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		
Trésorerie à l'ouverture	9 481	25 146
Trésorerie à la clôture	229 456	9 481
Net	219 975	(15 665)
Caisse et banques centrales	2	4
Opérations à vue avec les établissements de crédit	229 454	9 477
TOTAL	229 456	9 481

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française

(0)

(0)

Société Générale SCF SA

17 Cours Valmy

92800 PUTEAUX

Etats Financiers au 31/12/2015

SOMMAIRE

BILAN et HORS-BILAN	1
Bilan actif et passif	2
Hors-bilan	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat	5
ANNEXE	6
Règles et méthodes comptables	7
Informations sur Bilan et Compte de résultat	10
Opérations interbancaires et assimilées	11
Créances sur établissements de crédit	12
Immobilisations corporelles et incorporelles	13
Autres actifs et comptes de régularisation	14
Dettes représentées par un titre	15
Autres passifs et comptes de régularisation	16
Evolution des capitaux propres	17
Variation des capitaux propres	18
Produits et charges d'intérêts	19
Produit net des commissions	20
Charges générales d'exploitation	21
Impôts sur les bénéfices	22
Opérations non inscrites au bilan	23
Engagements non comptabilisés en hors-bilan	24
Opérations en devises	25
Engagements sur instruments financiers à terme	26
Engagements financiers et autres informations	27
Emplois et ressources ventilées selon la DRAC	28
Identité de la société consolidante	29
Intégration fiscale	30
Informations concernant les entreprises liées	31
Honoraires des commissaires aux comptes	32
Ventilation des produits bancaires	33
Tableau des flux de trésorerie	34

Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 MAI 2016**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts de la Société et des dispositions du Livre Deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous avons par ailleurs réunis pour vous demander de vous prononcer sur :

- Le renouvellement de DELOITTE & ASSOCIES, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Le renouvellement de BEAS, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- La fixation des jetons de présence.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE**

Il n'y a pas eu de modification de la composition du Conseil d'Administration, au cours de l'exercice 2015.

- ✓ Suite au Conseil d'Administration du 19 décembre 2014, l'Assemblée Générale du 18 mai 2015 a nommé Madame Claire DUMAS aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Madame Isabelle GUILLOU, démissionnaire.
- ✓ Suite au Conseil d'Administration du 19 décembre 2014, l'Assemblée Générale du 18 mai 2015 a nommé Monsieur Thierry SAMIN aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Gérard GARDELLA, démissionnaire.
- ✓ Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration du 20 mars 2015 a décidé de modifier les missions du Comité des Risques et a nommé de nouveaux membres : Monsieur Thierry SAMIN, Monsieur Thierry GARCIA, Madame Claire DUMAS et

Monsieur Grégoire SIMON-BARBOUX, ce dernier ayant été désigné Président du Comité des Risques. Le Conseil a également décidé que les fonctions dévolues au Comité des Rémunérations et au Comité des Nominations prévus par la réglementation seront exercées par les Comités de SOCIETE GENERALE.

A- Evolution des actifs au cours de l'année 2015

A fin décembre 2015, le cover-pool (portefeuille d'actifs éligibles) d'un montant de 11.949,14 millions d'euros, constitué principalement de créances de prêts aux collectivités locales françaises ou garantis par celles-ci, se décomposait comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en millions d'euros)	Encours en millions d'euros	% du cover Pool
France		
Régions	820	6,9%
Départements	2 196	18,4%
Communes et Groupements de Communes	2 648	22,2%
Etablissements de Santé	1 498	12,5%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	693	5,8%
Expositions garanties par credit export	1 951	16,3%
Souverain	440	3,7%
Autres	207	1,7%
Total France	10 453	87,5%
Autriche		
Expositions garanties par credit export	45	0,4%
Total Autriche	45	0,4%
Belgique		
Régions	115	1,0%
Expositions garanties par credit export	37	0,3%
Total Belgique	152	1,3%
Norvège		
Expositions garanties par credit export	118	1,0%
Total Norvège	118	1,0%
Allemagne		
Expositions garanties par credit export	341	2,9%
Total Allemagne	341	2,9%
USA		
Expositions garanties par credit export	171	1,4%
Total USA	171	1,4%
Gulf Cooperation Council		
Expositions garanties par un souverain	289	2,4%
Total Gulf Cooperation Council	289	2,4%
Institution Supranationale		
Expositions garanties par un supranational	380	3,2%
Total Institution Supranationale	380	3,2%
Total	11 949	100,0%

Parmi les contreparties de type "Autres", se trouvent essentiellement des chambres de commerce, des entreprises portuaires et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

En 2015, Société Générale SCF a maintenu un cover pool diversifié et élargi les actifs remis en pleine propriété à titre de garantie à des prêts garantis par l'agence de crédit-export de Belgique.

Répartition géographique du Cover Pool	Encours en millions d'euros	% du pool
Alsace	111	0,93%
Aquitaine	338	2,83%
Auvergne	136	1,14%
Basse-Normandie	150	1,26%
Bourgogne	244	2,04%
Bretagne	148	1,24%
Centre	204	1,71%
Champagne-Ardenne	83	0,70%
Corse	12	0,10%
Dom-Tom	-	0,00%
Franche-Comté	124	1,04%
Haute-Normandie	236	1,98%
Ile-de-France	1 936	16,20%
Languedoc-Roussillon	305	2,55%
Limousin	28	0,23%
Lorraine	469	3,92%
Midi-Pyrénées	260	2,17%
Nord-Pas-de-Calais	609	5,09%
Pays de la Loire	384	3,22%
Picardie	169	1,42%
Poitou-Charentes	152	1,27%
Provence-Alpes-Côte d Azur	853	7,14%
Rhone-Alpes	1 110	9,29%
Souverain	2 391	20,01%
Total France	10 453	87,48%
Total Allemagne	341	2,85%
Total Autriche	45	0,38%
Total Belgique	152	1,27%
Total USA	171	1,43%
Total GCC	289	2,42%
Total Norvège	118	0,99%
Total Supranational	380	3,18%
Total	11 949	100,00%

Le portefeuille est composé de créances saines, il n'y a pas eu de cas de défaut depuis la mobilisation de ces créances.

Au cours de l'année 2015, dans le cadre d'une gestion active du *cover pool* et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées :

- Rechargement de 53.747.261,53 euros le 26 mars 2015,
- Rechargement de 28.551.536,04 euros le 15 juin 2015,
- Rechargement de 24.862.130,32 euros le 8 juillet 2015,
- Rechargement de 4.516.556,00 euros le 8 juillet 2015,
- Rechargement de 17.929.676,57 euros le 17 juillet 2015,
- Rechargement de 50.000.000,00 euros le 17 juillet 2015,
- Rechargement de 115.556.080,31 euros le 11 septembre 2015,
- Rechargement de 297.303.342,23 euros le 22 octobre 2015,
- Rechargement de 16.107.225,34 euros le 22 octobre 2015,
- Rechargement de 364.045.408,55 euros le 30 novembre 2015,
- Rechargement de 52.053.767,03 euros le 28 décembre 2015 et
- Rechargement de 268.668.420,77 euros le 29 décembre 2015.

Soit un total de 1.293.341.404,69 euros sur l'année 2015.

Les nouvelles créances mobilisées sont des prêts aux collectivités locales belges, françaises ou garantis par celles-ci, des prêts garantis par des agences de crédit-export française ou étrangères et des partenariats public-privé contractés par l'Etat ou les collectivités territoriales.

A fin 2015, les valeurs de remplacement forment un total de 229,46 millions d'euros, sous la forme de dépôts à vue dans les livres de SOCIETE GENERALE. Elles représentent 2,44 % de l'encours d'Obligations Foncières (contre un plafond imposé par la loi de 15 %).

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au cours de l'année 2015

Au cours de l'exercice 2015, Société Générale SCF a réalisé l'émission obligataire suivante :

- Série 38 : Emission soft bullet d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux fixe de 1,587 %, échéance 5 août 2033.

La Société a remboursé à échéance la série d'obligation suivante :

- Série 35 : Emission d'un montant nominal de 200 millions d'euros EUR3M + 0,03 %, échéance 25 juin 2015.

La Société a remboursé partiellement par anticipation la série d'obligation suivante :

- Série 37 : Remboursement d'un montant de 500 MEUR, en date du 5 août 2015.

L'encours d'Obligations Foncières à fin décembre 2015 s'établit à 9.759,47 millions d'euros (dont 245,11 millions d'euros d'intérêts courus).

Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 16 mars 2015 ayant pour objectif la mise en conformité de Société Générale SCF avec

l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 et le décret n°2013-1149 du 12 décembre 2013 venant la préciser, définissant les critères relatifs au statut d'établissement de crédit et notamment la notion de fonds remboursables du public.

Pour être considérés comme des fonds remboursables du public, les titres émis ne doivent pas être réservés à des investisseurs qualifiés et leur valeur nominale doit être inférieure à 100.000 euros.

Pour être conforme avec ces critères, le prospectus de Société Générale SCF a ainsi été modifié, afin d'y insérer toutes les informations obligatoires laissant la possibilité à des investisseurs, autres que qualifiés, de souscrire à des titres émis sous le Programme EMTN.

Afin de compléter et consolider sa mise en conformité, Société Générale SCF a procédé le 22 février 2016 à une émission d'obligations foncières avec une dénomination inférieure à 100.000 euros souscrite par un seul investisseur (SOCIETE GENERALE), pour un montant global de 50 millions d'euros.

Par ailleurs, le Prospectus de Base a été supplémenté le 5 octobre 2015 afin d'incorporer les états financiers au 30 juin 2015.

PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

A – Nouvelles contraintes règlementaires

Au cours de l'année 2015, Société Générale SCF s'est mise en conformité avec l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En particulier, les missions du Comité des Risques ont été modifiées. Il a pour but de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs et l'assister lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.
- Examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de l'établissement. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il présente au Conseil d'Administration un plan d'action pour y remédier.
- Examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations de l'établissement sont compatibles avec la situation de ces derniers au regard des risques auxquels ils sont exposés, de leur capital, de leur liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.
- Il exerce ses missions dans le respect de la réglementation en vigueur.

De plus, les fonctions dévolues au Comité des Nominations et au Comité des Rémunérations prévues par la réglementation ont été déléguées aux Comités de SOCIETE GENERALE. Un premier Comité des Risques s'est tenu le 3 avril 2015.

Par ailleurs, Société Générale SCF a fait le nécessaire pour être en conformité avec la réglementation VOLCKER et la loi bancaire française encadrant les activités de « trading » pour compte propre et les activités de fonds.

Conformément à la convention de gestion et recouvrement, Société Générale SCF a délégué à SOCIETE GENERALE, agissant à travers le desk DFIN/GTR/FUN/COL, en son nom et pour son compte, la gestion de sa trésorerie, le pilotage de son ALM et la conclusion d'opérations de couverture. Par conséquent, ces activités sont décrites et encadrées par le mandat de desk de DFIN/GTR/FUN/COL et incluses dans le plan de contrôle à déployer sur le périmètre DFIN/GTR en 2016. Il est expressément précisé, de surcroît, que seules les opérations de couverture, d'émission et de gestion saine et prudente de la trésorerie sont autorisées, interdisant ainsi toute opération de « trading » pour compte propre et tout investissement dans des parts de fonds au sens de la réglementation VOLCKER, ou toute opération générant du risque de crédit avec des fonds à levier au sens de la loi bancaire française.

B – Impacts des évolutions méthodologiques des agences de notation

Les obligations foncières bénéficient depuis décembre 2014 de la note maximale AAA avec Outlook négatif, auprès de Standard & Poor's, en application de la méthodologie « *single jurisdiction* » selon laquelle les titres peuvent être notés au maximum à deux crans au dessus de la notation du souverain auquel l'entité est exposée. Pour maintenir cette note maximale, Société Générale SCF doit couvrir à hauteur de 108,35 % l'encours d'obligations foncières en ne considérant que les expositions sur la France et les expositions supranationales.

Dans le cas où la couverture requise ne serait plus assurée uniquement par des expositions sur la France et par des expositions supranationales, la notation serait limitée à un cran au dessus de la notation du souverain le mieux représenté dans le portefeuille d'actifs lorsque son exposition dépasse 70%, soit AA+, en application de la méthodologie dite « *multi-jurisdiction* ».

Des discussions sont engagées avec Standard & Poor's pour déterminer à quel horizon les méthodologies « *single jurisdiction* » et « *multi-jurisdiction* » seront harmonisées, ce qui devrait permettre à Société Générale SCF de bénéficier de la note AAA en considérant tous ses actifs, y compris les expositions étrangères représentant aujourd'hui 9,3 % du portefeuille d'actifs.

Enfin, le niveau d'OC exigé par Moody's a été significativement réduit en juillet 2015 de 112,5 % à 105,5 %, suite à l'implémentation de leur nouvelle méthodologie.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A- Risque de Crédit

Il convient de préciser que malgré un objet social large conformément aux possibilités conférées par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, Société Générale SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci et bénéficiant des meilleures notations.

Du fait, d'une part, de sa consolidation intégrale au sein de SOCIETE GENERALE et, d'autre part, des conventions d'assistance et de gestion conclues avec SOCIETE GENERALE, les procédures de mesure et surveillance des risques applicables sont celles en vigueur au sein de SOCIETE GENERALE. En particulier, toute opération est sujette à un dossier de crédit visé par la direction des risques du Groupe.

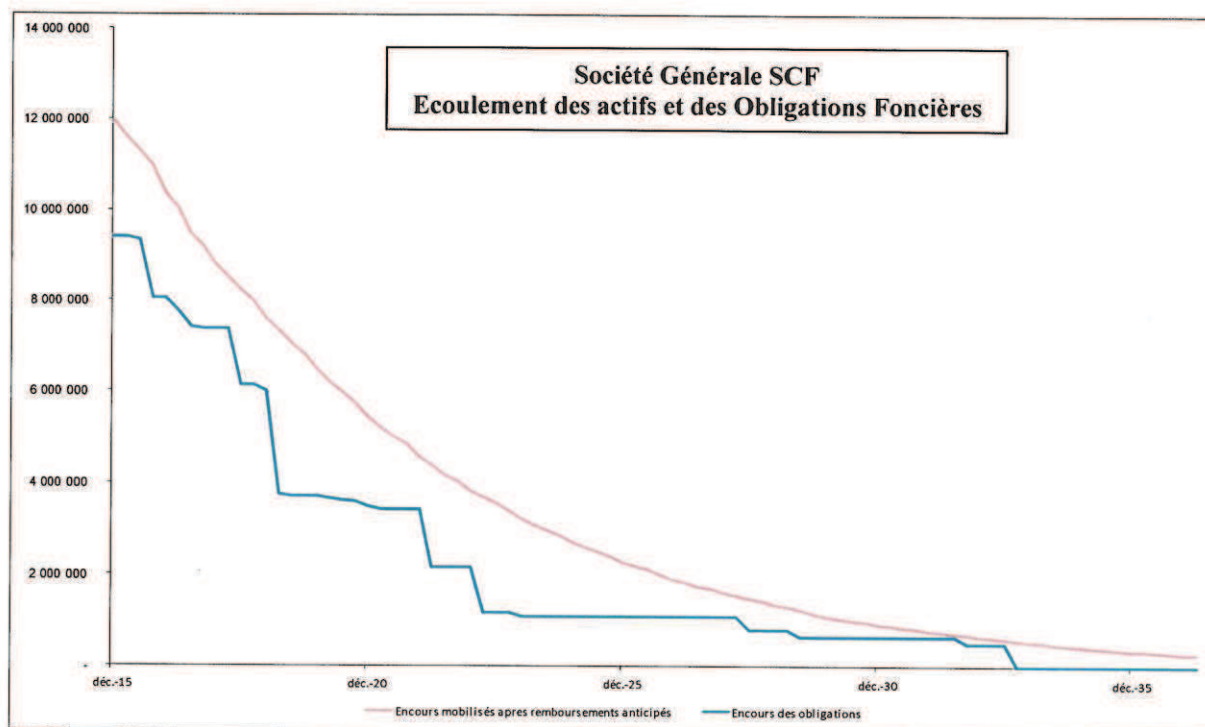
Par ailleurs, l'éligibilité des prêts aux personnes publiques, telle que définie par les textes applicables, est validée par échantillon ou au cas par cas par le Contrôleur Spécifique avant tout transfert d'actifs à Société Générale SCF. La composition des actifs remis en garantie en faveur de Société Générale SCF est soumise à des critères de diversification des risques encadrés par les agences de notation et par le Comité des Risques.

Société Générale SCF respecte les règles prévues par l'article L 513-12 du Code monétaire et financier. A ce titre, le ratio de couverture, représenté par le rapport des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant pondérés, sur les dettes bénéficiant du privilège de la loi, doit être supérieur à 105 %.

Au 31 décembre 2015, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 124,07 %.

La loi spécifique aux sociétés de crédit foncier impose également le respect d'une limite de 15 % du montant des valeurs de remplacement (trésorerie disponible et placée) par rapport à l'encours des Obligations Foncières. A fin décembre 2015, les valeurs de remplacement forment un total de 229,46 millions d'euros, entièrement constituées de dépôts à vue intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,44 % de l'encours d'Obligations Foncières.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, qui vise à s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations Foncières émises par des actifs transférés, doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production. Au 31 décembre 2015, sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 1,42 %, correspondant au taux moyen historique observé depuis 2008, aucune impasse de couverture n'est observée.



Le risque de crédit pris par les investisseurs sur le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie est également couvert par un surdimensionnement en actifs par rapport aux émissions d'Obligations Foncières. Un taux de surdimensionnement dynamique minimum est calculé par les agences de notation en application de leurs méthodologies et tenant compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs en matière de qualité des actifs : risque de défaut des débiteurs, taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

B- Risque de Taux et de Change

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêt ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des « *gaps* » calculés sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SCF à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des « *gaps* » mensuels sur les 12 premiers mois, puis annuels sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de Société Générale SCF à un choc de 100 points de base s'élève à 331,59 milliers d'euros pour une limite de +/- 5 millions d'euros. Cette sensibilité au risque de taux est liée au non remplacement des Fonds Propres.

La décomposition est la suivante :

- Court terme : 331,59 milliers d'euros,
- Moyen terme : 0 millier d'euros,
- Long terme : 0 millier d'euros.

La sensibilité globale représente 0,149 % des fonds propres.

Pour les émissions en USD, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture EUR/USD. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SCF n'y est pas exposée, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

C- Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SCF sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité :

- les émissions obligataires sont adossées à des prêts à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SCF sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SCF est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les inflows.

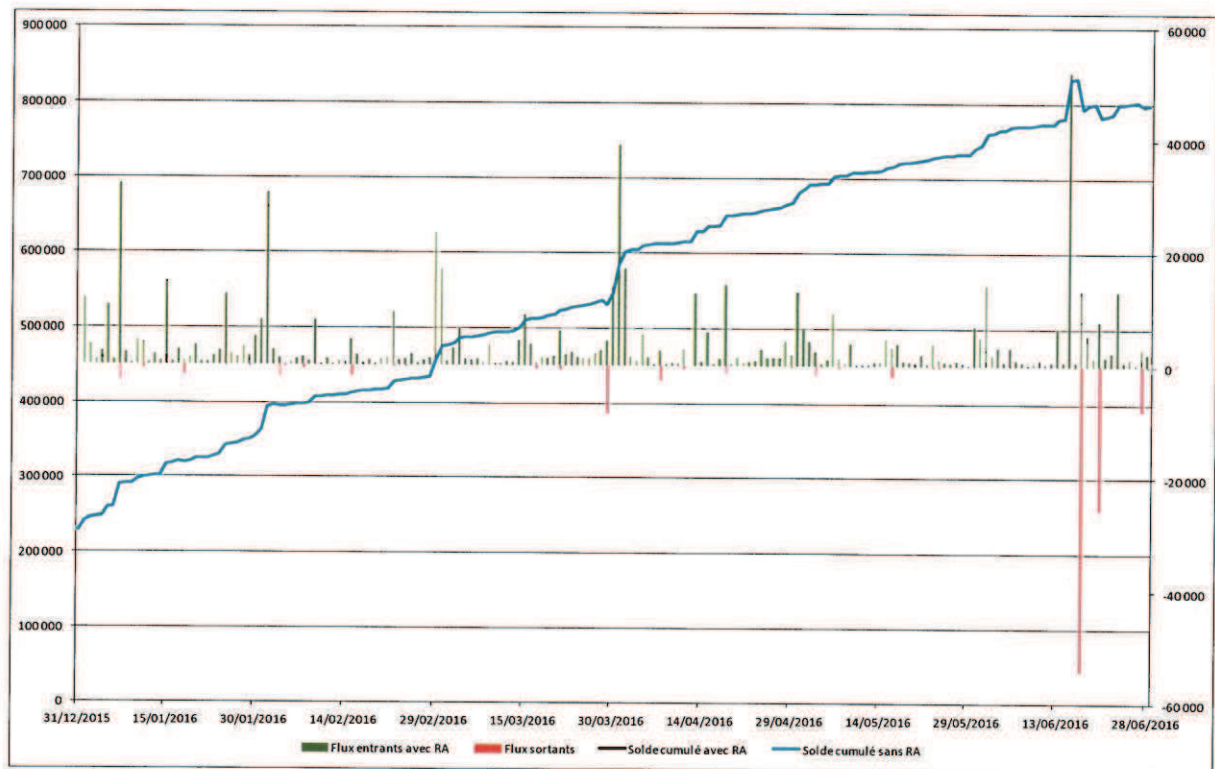
Le risque de liquidité est également apprécié par transparence en évaluant le besoin de liquidité entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

La liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie.
- Les sorties de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux encaissements de principal et intérêt des échéances des Obligations Foncières émises.

- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 31 décembre 2015. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 0 % au 31 décembre 2015.



A partir du 31 décembre 2015, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Toutefois, en cas de position de liquidité négative, Société Générale SCF est dotée de ressources disponibles qui consistent principalement en :

- Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France après application des différentes décotes (pour la partie excédant 105 % des ressources privilégiées)
- Valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Après prise en compte des décotes applicables, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 1.621,6 millions d'euros au premier jour, et de 1.226,11 millions d'euros au dernier jour de la période de 180 jours.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du code monétaire et financier représentent un total de 229,46 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à vue dans les livres de SOCIETE GENERALE.

D- Risque Opérationnel

Société Générale SCF sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre des conventions d'assistance, d'externalisation et de gestion et recouvrement conclues à la création de la Société.

Ainsi, le risque opérationnel lié à Société Générale SCF est intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE. La gestion des opérations est intégrée dans les outils et systèmes de SOCIETE GENERALE en limitant les opérations manuelles, voire en les rendant presque inexistantes.

Néanmoins, Société Générale SCF dispose de son propre RCSA qui fait apparaître un risque résiduel « Faible ».

E- Risques de nature Sociale et Environnementale

Société Générale SCF n'est pas exposée à des risques de nature sociale et environnementale.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Depuis la clôture de l'exercice, Société Générale SCF a procédé aux opérations suivantes en date valeur du 22 février 2016 :

- mise en place du tirage de prêt collatéralisé n° 39 de maturité 22 février 2028, pour un montant nominal total de 50 millions d'euros à taux variable Euribor 3 mois + 0,70 %,
- émission de la série n° 39 d'Obligation Foncière de maturité 22 février 2028, pour un montant nominal total de 50 millions d'euros à taux variable Euribor 3 mois + 0,50 %, et souscrite par SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, le 25 février 2016, 2 créances garanties par des collectivités territoriales belges ont été transférées au cover-pool de Société Générale SCF, pour un montant global de 261,2 millions d'euros.

De plus, le 4 mars 2016, 1 créance PPP avec une collectivité locale française a été transférée au cover-pool de Société Générale SCF, pour un montant global de 31,64 millions d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Société Générale SCF a fait le choix stratégique de se spécialiser dans les placements privés offrant des prix intéressants et permettant d'optimiser sa gestion ALM en adaptant la fréquence et la taille des émissions à celles du collatéral disponible.

Pour assurer la couverture de ses émissions, Société Générale SCF continue de développer le gisement d'actifs éligibles produits par la banque de financement et d'investissement de SOCIETE GENERALE.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que la Société n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 31 décembre 2015, à hauteur de 14.999.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'est intervenu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES REQUISES PAR L'ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE 2 ET SON DECRET D'APPLICATION DU 24 AVRIL 2012

L'article R 225-105-1, I et II du Code de commerce étend les obligations, notamment pour les entreprises émettant des titres sur un marché réglementé, de publier dans le rapport de gestion des informations sur les « conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable ».

Cependant, Société Générale SCF ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée. Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental et l'impact sociétal de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe Société Générale et présentées dans son rapport de gestion.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quatre du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

RESULTATS, SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT

En application de l'article L 225-100 du Code de commerce, nous devons vous présenter une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la

Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Au 31 décembre 2015, le bilan présente un total de 10.015,264 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2014, le total de bilan était de 10.154,9 millions d'euros. La baisse de la taille du bilan s'explique principalement par l'arrivée à échéance d'une émission dite *retained* (souscrite par Société Générale) : Série 35 pour 200 millions d'euros.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Total Actif	10.015,3	10.154,9
Dont Prêts octroyés à SG	9.423,5	9.831,3
Total Emissions / OF	9.759,8	9.902,9
Total Fonds Propres	222,6	214,2

A- Bilan Actif

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des Banques de SOCIETE GENERALE et en Banque Centrale présentent un solde de 229,46 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La trésorerie de Société Générale SCF n'est plus replacée en dépôts à terme auprès de SOCIETE GENERALE à fin décembre 2015, en raison des taux de référence négatifs. La trésorerie reste donc sur les comptes courants de Société Générale SCF.

La liquidité levée par l'émission des Obligations Foncières et replacée auprès de SOCIETE GENERALE sous forme de prêts à terme s'élève à 9.423,52 millions d'euros dont 13.33 millions d'euros d'intérêts courus.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-dessous :

- les pertes à étaler d'un montant de 12,18 millions d'euros correspondent à des soultes de swaps de micro-couverture restants à lisser sur la durée de vie de ces derniers ;
- les charges à répartir d'un montant de 3,80 millions d'euros représentent la partie non courue des primes d'émissions sur Obligations Foncières à étaler sur la durée de vie de ces dernières ;
- les produits à recevoir d'un montant de 346,12 millions d'euros correspondent aux intérêts sur swaps de taux à recevoir à la clôture de l'exercice et les intérêts sur swaps de devise nets à recevoir ;
- le solde de 0,19 million d'euros des comptes de régularisation divers correspond aux créances sur divers débiteurs.

B- Bilan Passif

L'encours d'Obligations Foncières au 31 décembre 2015 est de 9.239,32 millions d'euros et 566,28 millions USD (comprenant respectivement 243,47 millions d'euros et 1,78 million USD d'intérêts courus non échus).

Les autres passifs représentent l'impôt sur les sociétés de 5,48 millions d'euros, et les autres dettes fiscales et sociales à payer de 0,96 million d'euros.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éléments suivants :

- les intérêts sur swaps de taux à payer et les positions nettes représentent 7,67 millions d'euros ;
- les dettes fournisseurs représentent 3,12 millions d'euros ;
- les produits constatés d'avance d'un montant de 12,18 millions d'euros représentent les gains sur prime d'émission sur les Obligations Foncières ;
- le solde de 3,78 millions d'euros représente les gains sur les soultes des swaps restants à étaler sur la durée de vie de ces derniers.

Le capital social de la Société est demeuré à 150 millions d'euros au cours de l'exercice et les réserves se montent à 3,21 millions d'euros.

La Société n'ayant jamais distribué de dividendes, le report à nouveau s'élève à 60,95 millions d'euros.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 8,46 millions d'euros au 31 décembre 2015.

C- Compte de Résultat

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- les intérêts liés aux créances de prêts qui représentent un produit de 109,85 millions d'euros ;
- les autres intérêts et produits qui représentent un produit de 403,84 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte fixe des swaps de couverture ;
- les intérêts liés aux Obligations Foncières qui représentent une charge de 347,60 millions d'euros ;
- les autres intérêts ou charges assimilés qui représentent une charge de 145,67 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte variable des swaps de couverture ;
- l'impact lié à l'amortissement des primes d'émission qui représentent une charge de 1,76 million.

Ainsi, le produit net bancaire s'élève à 18,63 millions d'euros au 31 décembre 2015 en hausse de 19 % par rapport à l'année 2014. Cette évolution s'explique par l'effet suivant :

- le fait qu'aucune soulte, liée à des remboursements par anticipation des émissions et des couvertures associées, n'ait été payée en 2015, contrairement à l'année 2014,
- la légère augmentation des encours moyens sur l'année 2015, liée aux émissions lancées à fin juin 2014.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 4,70 millions d'euros, en hausse de 4 % par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la provision du versement au Fond de Résolution Unique.

Ainsi, le bénéfice net après impôt s'élève à 8,46 millions d'euros, en hausse de 21 % par rapport à l'année précédente.

D- Situation Financière et Ratios Prudentiels

Au 31 décembre 2015, les fonds propres de Société Générale SCF s'élèvent à 222,62 millions d'euros.

Dans le cadre du décret n°2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, Société Générale SCF a été exemptée à compter du 1^{er} janvier 2014, du respect en base individuelle et de la production à titre d'information des ratios de solvabilité, grands risques règlementaires et de levier.

E- Endettement

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée : elle ne peut s'endetter que principalement sous forme d'Obligations Foncières. Ces dernières ont pour objet de financer des créances de prêts garanties par le pool d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie et sont remboursées grâce aux produits de ces créances.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de Société Générale SCF est tributaire du respect du ratio de couverture dont il est fait mention dans le chapitre sur le risque de crédit.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au présent rapport est joint en annexe le tableau prévu à l'article R 225-102, alinéa 2 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU ET RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2015 et du 31 décembre 2014 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

Au 31 décembre 2015 :

Montants en euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0	952,5	0	-3.840,53	-2.888,03

Le montant négatif renvoie à un avoir.

Au 31 décembre 2014 :

Montants en milliers d'euros	Dettes non échues			Dettes échues à la clôture	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours		
Dettes Fournisseurs	0,48	0,18	0	-5,96	-5,30

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges, de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 8.462.189,14 euros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et d'affecter le bénéfice de l'exercice de 8.462.189,14 euros, augmenté du report à nouveau antérieur, créditeur de 60.950.738,47 euros, soit un résultat à affecter de 69.412.927,61 euros, de la manière suivante :

A la réserve légale :	423.109,46 euros,
A la réserve libre :	0,00 euro,
Versement de dividende :	0,00 euro,
Au report à nouveau :	68.989.818,15 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208 et L 225-209 du même Code.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R 233-19 du Code de commerce, que la Société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L 233-29 du même Code.

EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article R 228-90 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Nous vous informons que, compte tenu de l'absence de personnel salarié, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

SITUATION DES MANDATS

Le mandat de DELOITTE & ASSOCIES, co-Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat de BEAS, co-Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de renouveler son mandat pour

une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale du 18 mai 2015, a décidé que, pour l'exercice 2015, le montant global des jetons de présence est fixé à 4.000 euros bruts.

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2015, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'attribuer cette somme exclusivement à Monsieur Jean-Louis FORT, Administrateur indépendant, à raison de 500 euros par Conseil auquel il aura assisté et pour un montant annuel maximum de 4.000 euros.

Ainsi, Société Générale SCF a versé à Monsieur Jean-Louis FORT 1.270 euros net de jetons de présence, au titre de l'exercice 2015.

Ce montant correspond à 500 euros brut de jetons de présence, au titre des 4 Conseils d'Administration de l'exercice 2015, soit 2.000 euros brut au total.

Conformément à la fiscalité en vigueur, Société Générale SCF a procédé au paiement de 21 % d'acompte au titre de l'Impôt sur le revenu, soit 420 euros.

Société Générale SCF a également procédé au paiement de 15,5 % de prélèvements sociaux, soit 310 euros.

Vous aurez à vous prononcer sur le montant global des jetons de présences à attribuer aux Administrateurs, que nous vous proposons de fixer à la somme de 4.000 euros bruts pour l'exercice 2016.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des Administrateurs.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de la Société. Pour les mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein du groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par la Société sont inclus.

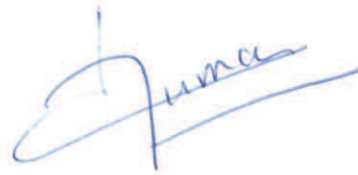
A ce titre, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux n'est à mentionner.

QUITUS

Vous aurez également à donner quitus aux Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. J. J.' or similar, written in a cursive style.

ANNEXE 1

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (En EUR)	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000,00	150 000 000
Nombre d'actions émises	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000
ordinaires	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000,00	15 000 000
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Résultats globaux des opérations effectives (En K EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes	511 928,75	530 195,16	542 450,00	581 213,00	687 008
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	13 938,34	11 175,75	27 456,00	20 288,00	18 983
Impôt sur les bénéfices	5 476,15	4 187,21	10 432,00	7 303,00	6 799
Résultat après impôts, amortissements et provisions	8 462,19	6 988,53	17 024,00	12 985,00	12 184
Distribution de dividendes					
Résultats des opérations par action (En EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,56	0,47	1,13	0,87	0,81
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,56	0,47	1,13	0,87	0,81
Dividende versé à chaque action					
Personnel					
Nombre de salariés					
Montant de la masse salariale					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

⁽¹⁾ Signes : en + pour les charges et en - pour les produits

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Nom, Prénom	Fonctions	Autres mandats sociaux
FORT Jean-Louis	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur indépendant de Société Générale SCF,- Avocat au Barreau de Paris.	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la Foncière INEA,- Administrateur de la BESV,- Administrateur indépendant de Société Générale SFH.